

[TABLE DES MATIÈRES]

PRÉFACE	7
CHAPITRE I^{ER} - DU DROIT COMMERCIAL AU DROIT ÉCONOMIQUE	9
SECTION 1. ORIGINE ET DÉFINITIONS	9
SECTION 2. CONCEPTION SUBJECTIVE ET CONCEPTION OBJECTIVE	9
SECTION 3. LES SOURCES DU DROIT ÉCONOMIQUE	10
CHAPITRE II -LE RÉGIME DES ACTES DE COMMERCE	11
SECTION 1. LE DROIT DES OBLIGATIONS ET DES CONTRATS	11
1. LES CODÉBITEURS COMMERCIAUX SONT PRÉSUMÉS SOLIDAIRES.....	11
2. LA MISE EN DEMEURE SE FAIT SANS FORMALITÉ.....	11
3. LES CONTRATS COMMERCIAUX SONT SOUMIS À DES RÈGLES SPÉCIFIQUES.....	12
SECTION 2. LE DROIT DE LA PREUVE	12
1. LE DROIT COMMERCIAL ADMET LA PREUVE PAR TÉMOINS OU PRÉSUMPTIONS, LÀ OÙ LE DROIT CIVIL EXIGE UN ÉCRIT.....	13
2. LE DROIT COMMERCIAL LIBÈRE L'ÉCRIT DU FORMALISME	13
3. LE DROIT COMMERCIAL ACCEPTE LA PREUVE PAR LA COMPTABILITÉ	13
4. LE DROIT COMMERCIAL AUTORISE LA PREUVE PAR FACTURE	14
CHAPITRE III - LE STATUT DES COMMERÇANTS ET DES ENTREPRISES	15
SECTION 1. LE COMMERÇANT ET LES AUTRES ENTREPRISES DOIVENT S'IMMATRICULER ..15	
1. L'OBLIGATION D'IMMATRICULATION	15
2. CONDITIONS PRÉALABLES.....	16
3. LE DROIT D'ÉTABLISSEMENT DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES.....	18
4. LA LIBRE PRESTATION DE SERVICES PAR UNE ENTREPRISE ÉTRANGÈRE	21
5. LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES ÉTRANGÈRES	26
6. PUBLICITÉ ET SANCTIONS	36
7. OBLIGATION DE DISPOSER D'UN COMPTE.....	36
SECTION 2. LE COMMERÇANT ET LES AUTRES ENTREPRISES SONT JUSTICIAIBLES DU TRIBUNAL DE COMMERCE	37
SECTION 3. LE COMMERÇANT ET LES AUTRES ENTREPRISES SONT SOUMIS AU DROIT COMPTABLE	38
1. OBLIGATIONS COMMUNES À TOUTES LES ENTREPRISES	39
2. OBLIGATIONS DES PETITES ET DES GRANDES ENTREPRISES	40
3. OBLIGATIONS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES.....	41
4. OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS.....	41

SECTION 4. LE COMMERÇANT ET D'AUTRES ENTREPRISES PEUVENT SOLLICITER UNE RÉORGANISATION JUDICIAIRE	42
SECTION 5. LE COMMERÇANT EST SOUMIS AU RISQUE DE FAILLITE	46
1. CONDITIONS DE LA FAILLITE.....	46
2. EFFETS SUR LE FAILLI.....	47
3. EFFETS SUR LE CONJOINT.....	49
4. EFFETS SUR LES CRÉANCIERS.....	50
5. LA PÉRIODE SUSPECTE.....	52
6. LE RÈGLEMENT DE LA FAILLITE.....	53
CHAPITRE IV - QUI EST COMMERÇANT?	55
CHAPITRE V - LES ACTES DE COMMERCE	57
SECTION 1. LES ACTES DE COMMERCE PAR NATURE	57
1. L'ACHAT POUR REVENDRE OU POUR LOUER, OU LA LOCATION POUR SOUS-LOUER.....	57
2. L'ACHAT D'UN FONDS DE COMMERCE POUR L'EXPLOITER.....	58
3. L'OPÉRATION DE BANQUE OU DE CHANGE.....	58
4. L'OPÉRATION DE COMMISSION OU DE COURTAGE.....	59
5. LES OPÉRATIONS RELATIVES À LA NAVIGATION.....	59
SECTION 2. LES ACTES DE COMMERCE PAR ENTREPRISE	59
1. L'ENTREPRISE DE MANUFACTURE OU D'USINE.....	59
2. L'ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS OU PRIVÉS.....	60
3. L'ENTREPRISE DE TRANSPORT.....	60
4. L'ENTREPRISE DE FOURNITURES.....	60
5. LES AGENCES ET BUREAUX D'AFFAIRES.....	61
6. LES ÉTABLISSEMENTS DE VENTE À L'ENCAN.....	61
7. LES ENTREPRISES DE SPECTACLES PUBLICS.....	61
8. LES ENTREPRISES D'ASSURANCES À PRIMES.....	62
9. LES ENTREPRISES D'ACHAT – VENTE D'IMMEUBLES.....	62
10. LES AGENCES COMMERCIALES.....	62
SECTION 3. LES ACTES DE COMMERCE PAR LA FORME	62
SECTION 4. LES ACTES DE COMMERCE PAR RELATION	64
SECTION 5. NOTE: LES ACTES MIXTES	64
CHAPITRE VI - LES PRATIQUES DE MARCHÉ ET LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR	65
SECTION 1. LES AMBITIONS DU DROIT EUROPÉEN	65
SECTION 2. LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS DÉFECTUEUX	66
SECTION 3. CONFORMITÉ ET GARANTIE DES BIENS DE CONSOMMATION	67
SECTION 4. LA LÉGISLATION GÉNÉRALE DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR	68
1. OBJET ET DÉFINITIONS.....	68

2. L'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE.....	69
3. LA FORMATION DU CONTRAT.....	71
4. LES PRATIQUES INTERDITES.....	73
SECTION 5. LES PRATIQUES DE MARCHÉ DÉLOYALES ENTRE ENTREPRISES	75
SECTION 6. LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION	79
1. CHAMP D'APPLICATION DE LA LÉGISLATION.....	79
2. STATUT DES PRÊTEURS ET INTERMÉDIAIRES.....	80
3. L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR ET LA FORMATION DU CONTRAT.....	81
4. LE CONTENU ET L'EXÉCUTION DU CONTRAT.....	82
SECTION 7. ACTION EN CESSATION ET SANCTIONS	85
1. L'ACTION EN CESSATION.....	85
2. LES SANCTIONS PÉNALES.....	86
CHAPITRE VII - LA PROTECTION DE LA CONCURRENCE	89
SECTION 1. LE DROIT EUROPÉEN	89
1. L'INTERDICTION DES ENTENTES.....	90
2. L'INTERDICTION DES ABUS DE POSITION DOMINANTE.....	102
3. LE CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS.....	106
SECTION 2. LE DROIT BELGE	108
CHAPITRE VIII - LES EFFETS DE COMMERCE	111
SECTION 1. LA LETTRE DE CHANGE	111
1. NOTION, ORIGINE, FONCTIONS, VOCABULAIRE.....	111
2. FORME.....	113
3. RÉGIME.....	114
SECTION 2. LE BILLET À ORDRE	116
SECTION 3. LE CHÈQUE	116
1. NOTIONS GÉNÉRALES.....	116
2. LA PROVISION.....	117
3. CHÈQUE VISÉ, CERTIFIÉ OU GARANTI.....	118
SECTION 4. SYNTHÈSE	119
CHAPITRE IX - LES CONTRATS COMMERCIAUX	121
SECTION 1. LA VENTE COMMERCIALE	121
1. PARTICULARITÉS DES VENTES À CARACTÈRE MIXTE.....	121
2. PARTICULARITÉS DES VENTES COMMERCIALES AU SENS STRICT.....	122
3. PARTICULARITÉS COMMUNES.....	122
SECTION 2. LE CONTRAT D'ENTREPRISE	123
1. LES TRAVAUX IMMOBILIERS.....	124
2. LE TRANSPORT.....	125

SECTION 3. LES CONTRATS DES INTERMÉDIAIRES	126
1. LA CONCESSION DE VENTE.....	127
2. LA FRANCHISE.....	127
3. L'AGENCE COMMERCIALE AUTONOME.....	127
4. LE CONTRAT DE COMMISSION.....	129
5. LE CONTRAT DE COURTAGE.....	130
SECTION 4. LE BAIL COMMERCIAL	130
1. NOTION.....	130
2. DURÉE.....	131
3. RENOUVELLEMENT.....	131
4. TRAVAUX.....	132
5. CESSION ET SOUS-LOCATION.....	133
SECTION 5. LE GAGE COMMERCIAL	133
1. NOTIONS GÉNÉRALES.....	133
2. RÉGIME DU GAGE COMMERCIAL.....	133
3. LE GAGE SUR FONDS DE COMMERCE.....	134
4. LE NANTISSEMENT DE FACTURES.....	135
5. LE WARRANTAGE.....	135
SECTION 6. LES OPÉRATIONS BANCAIRES	136
1. LES COMPTES.....	136
2. LE CRÉDIT.....	137
INDEX	139
TABLE DES MATIÈRES	141